



2 novembre 2021

Quoi de neuf au SIAMS 2022 ?

Chères exposantes,
Chers exposants,

Vos nouveautés mises en valeur

Vous investissez dans un stand et une participation à SIAMS 2022, nous vous en remercions ! Pour maximiser votre présence et notamment la présentation d'éventuelles nouveautés, nous allons mettre en place une action de communication avant, pendant et après le SIAMS de manière à mettre vos nouveautés encore plus en valeur :

- Diffusion à la presse spécialisée
- Action de communication par le portail d'infos et d'autres moyens
- Liste des nouveautés à découvrir sur place et
- Mise en valeur sur place
- Reportages sur place pour diffusion ultérieure (option payante)

SIAMS souhaite toujours davantage être au cœur d'un système intégré de communication et d'information à votre service ;o).

La liste des nouveautés sera communiquée à la presse spécialisée une première fois au tout début de l'année puis juste avant le SIAMS. Merci de nous faire parvenir ce que vous souhaitez y voir figurer (produit, titre, descriptif, bénéfice client et photo) et votre accord pour diffusion en janvier. En cas d'intérêt nous pouvons également vous aider à créer du contenu (option payante).

Séances d'informations en janvier !

Afin de vous permettre de découvrir l'ensemble des nouveautés de SIAMS en toute convivialité et ainsi pouvoir tirer parti au maximum de votre participation à SIAMS 2022, nous mettons en place les deux séances traditionnelles d'informations d'avant SIAMS, une par région linguistique.

Ces séances auront lieu le 20 janvier 2022, le matin (en français) et l'après-midi (en allemand) dans la région biennoise. Pré-réservez les dates, plus d'infos suivront ultérieurement.



Services en ligne : toujours plus !

Nous travaillons toujours à la mise en place de certaines évolutions demandées lors du comité des exposants (bibliothèque de documents sur le portail d'informations, page d'accueil spécifique pour vos invitations, annonces de visites, etc.) et nous vous informerons dès que possible avec des modes d'emploi pour une mise en œuvre simple de ces outils.

Et encore un peu d'administration

Merci de bien vouloir respecter les délais pour compléter les différents onglets du formulaire officiel : le **15.12.2021** pour tout ce qui concerne les données catalogue, logos et commandes d'annonces et le **28.01.2022** pour toutes les commandes techniques et annonces de machines de plus de 1'500 kg. Pour les exposants qui ont commandé une surface nue, nous vous prions de nous envoyer par mail le nom et coordonnées de votre constructeur de stand si cela n'a pas encore été mentionné sur le formulaire.

Notre prochaine newsletter sera envoyée à la fin de l'année (tout comme notre traditionnel journal de Noël) avec plus de détails sur la prochaine édition de SIAMS et d'autres nouveautés. Dans l'intervalle, nous vous souhaitons un bel automne et nous réjouissons de vous retrouver bientôt pour la suite de nos aventures ;o)

Laurence Roy

Christophe Bichsel

Pierre-Yves Kohler

PS : Pourquoi visiter le SIAMS ? Regardez le petit film d'animation ici : <https://bit.ly/3aU6Sdm>